

RAPPORT D'ACTIVITÉ (exercice 2006)

1. Préambule

Le présent rapport est établi conformément aux exigences de l'art. 15g LSP.

Destiné à la publication, il a pour but d'informer les milieux intéressés des activités de la Commission au cours de l'exercice écoulé.

2. Composition de la Commission

2.1 *Présidence*

M. Daniel HOFMANN, a démissionné de la présidence au 31 mars 2006. Dès cette date, il a été remplacé ad interim par la vice-présidente, Me Claire CHARTON, avocate au Barreau.

2.2 *Vice-présidence*

Me Claire CHARTON, avocate au Barreau, a assuré la vice-présidence jusqu'au 31 mars 2006, le poste étant resté vacant depuis lors

2.3 *Membres*

- Mme Eliane BOVITUTTI, infirmière, membre de l'Association du personnel des EMS
- Mme Eva BRUNISHOLZ, médiatrice santé-social HSA-FHB, membre du Comité d'Alter Ego
- Dr Serge CUTTELOD, médecin généraliste FMH, président du groupement des médecins d'EMS de la Société vaudoise de médecine
- M. Carlo FOPPA, éthicien aux Hospices cantonaux
- Dr Michel GAILLARD, médecin-chef, directeur clinique SUPG
- Mme Josette HIPPOLYTE, assistante sociale à l'OMSV
- Mme Marie-Claude KOHLER, infirmière, Association Alzheimer Vaud
- Mme Martine LOPPART, travailleuse sociale, membre de l'AVIVO
- Mme Madeleine OTT, représentante ASI Vaud, infirmière retraitée
- Mme Anne-Marie PACHE, directrice d'EMS
- Mme Evelyne SINGY, représentante ASI Vaud, infirmière
- Me Claudio VENTURELLI, avocat au Barreau

Secrétariat

Le secrétariat est tenu par Mme Josiane Pache depuis le 1^{er} septembre 2006, en remplacement de Mme Nicole Ballmer, intérimaire, elle-même remplaçante de Mme Véronique Desarzens.

3. Séances

La Commission a siégé à 9 reprises en 2006.

Les membres de la Commission ont tenu des séances particulières en délégation, dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Par ailleurs, conformément à l'art. 10 al. 2 du Règlement du 17 mars 2004, une séance commune avec la Commission des plaintes des patients et en présence du Chef du DSAS s'est tenue en date du 12 décembre 2006.

4. Traitement des plaintes

Inventaire

- | | |
|-----------------------------------------------------|---|
| • Dossiers pendants au 1 ^{er} janvier 2006 | 2 |
| • Dossiers enregistrés en 2006 | 5 |
| • Dossiers clos au niveau de la Commission en 2006 | 3 |
| • Dossiers pendants au 31 décembre 2006 | 4 |

Origine des plaintes

Toutes les plaintes déposées l'ont été par des membres de la famille du résident.

4.3 *Etat des dossiers*

Au 31 décembre 2006, trois dossiers étaient en cours d'instruction, le dernier étant quant à lui en projet de rédaction.

Deux des dossiers clôturés durant l'année ont fait l'objet de propositions de recommandations à Monsieur le Chef du département et le troisième a été clos sans suite.

4.4 *Remarques*


La Commission a pu remarquer dans plusieurs dossiers traités que des proches des résidents se plaignaient de limitations imposées par les institutions à leurs visites. Dans tous ces cas, la Commission a relevé que le comportement inadéquat, voire dangereux des plaignants envers le résident justifiait les restrictions critiquées.

La Commission a en outre, dans un cas, pu constater que la prise en charge d'une résidente en court séjour était inadéquate, en raison principalement de sérieuses lacunes dans la transmission des informations nécessaires entre l'institution, le médecin traitant et les autres partenaires tels le CMS et la famille.

En 2006 à nouveau, l'efficacité du Bureau de la médiation-santé a eu pour conséquence que la Commission n'a enregistré que cinq plaintes. Enfin, on relèvera que la qualité de l'engagement des membres de la Commission permet une instruction précise des dossiers. La pluridisciplinarité de sa composition est un atout majeur pour une compréhension optimale de chaque situation.

Rapport approuvé par la Commission dans sa séance du 20 juin 2007

La présidente ad interim :


Claire Charton, av.